



## REVUE DE PRESS DU 12/02/2017

- 1- Les douanes ont transmis à la justice 362 dossiers liés aux infractions de change en 2016 portant sur des transferts illicites de devises équivalant à 8,25 milliards de DA (plus de 72 millions de dollars), a indiqué un responsable des douanes dans un entretien accordé à l'APS. Les auteurs de ces délits financiers ont été au nombre de 89 opérateurs activant sous le statut de personnes morales (85 sociétés) et de personnes physiques (4), précise le directeur des contrôles à posteriori par intérim à la Direction générale des Douanes, Mahmoud Aoudia.
  
- 2- Le deuxième Forum arabe sur les finances publiques se tiendra du 11 au 14 février à Dubaï (Emirats Arabes Unis) en présence du ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, indique samedi un communiqué du ministère. Le forum, qui se tiendra sous le thème "la mobilisation et la diversification des revenus dans le monde arabe: défis et opportunités", sera l'occasion pour les ministres et les hauts fonctionnaires de discuter des défis auxquels sont confrontés les décideurs politiques de la région et d'échanger leurs expériences sur la mobilisation des ressources", souligne le communiqué.
  
- 3- Le marché pétrolier tend à se stabiliser suite à l'accord signé à Alger par les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), a indiqué samedi à Alger, la ministre vénézuélienne des Relations internationales, Delcy Eloina Rodriguez Gomez. "Nous voyons que le marché pétrolier tend à se stabiliser et cela a naturellement un lien avec l'accord historique de l'OPEP à Alger", a déclaré la responsable vénézuélienne à l'issue de son entretien avec le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra en présence des ministres de l'Energie des deux pays.
  
- 4- Le Venezuela maintient sa coordination avec l'Algérie pour "rééquilibrer" le marché pétrolier et obtenir des prix "justes et durables", a indiqué samedi à Alger la ministre vénézuélienne des Relations extérieures, Delcy Eloina Rodriguez Gomez. "Nous maintenons notre coordination, pour rééquilibrer le marché et obtenir des prix justes et durables" qui prennent en considération les intérêts des pays producteurs et le fonctionnement global de l'économie mondiale, a-t-elle déclaré à son arrivée à l'aéroport international Houari Boumediene.



- 5- L'évolution des cours des matières premières échangées sur les marchés mondiaux a été variable tout au long de la semaine, notamment avec la remontée du pétrole, des métaux précieux et de base et des matières agricoles et la baisse des matières alimentaires. Les cours du pétrole ont fini sur une hausse, soutenus par des données de l'Agence Internationale de l'Energie et de bons chiffres sur les importations chinoises, mais certains analystes restaient prudents sur un marché souffrant toujours d'une surabondance de l'offre.
  
- 6- Les besoins de consommation nationale de lait sont estimés à 4,5 milliards de litres, a-t-on appris jeudi à Mostaganem du président de la chambre nationale d'agriculture, Doubi Bounoua. Présidant une journée d'étude technique régionale sur la relance de la filière lait, M. Bounoua a souligné qu'en dépit de la hausse de la quantité de production nationale de lait ces dernières années, les besoins actuels sont de 4,5 milliards de litres.
  
- 7- La pêche à la dynamite a pris des proportions alarmantes avec un petit nombre de ports de pêche qui respectent la réglementation d'interdiction de l'utilisation de cet explosif et se conforment à la pause biologique, a prévenu le président de la commission nationale de la pêche, Hocine Bellout. Sur les 33 ports de pêche au niveau national, les ports de seulement cinq (5) wilayas côtières (Alger, Bejaia, Jijel, Skikda et El Tarf) se conforment à la réglementation, a précisé M. Bellout lors d'une rencontre sur les ressources halieutiques organisée par l'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa).
  
- 8- Une cache contenant une importante quantité d'armes de guerre et de munitions a été découverte vendredi à Adrar par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), indique samedi le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et de la sécurisation des frontières, et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement de l'ANP a découvert le 10 février 2017, lors d'une patrouille de fouille à Adrar (3e RM) près des frontières, une cache d'armes et de munitions contenant: (1) Un canon SPG -9, (2) mitrailleurs de calibre (14,5) mm, (1) mitrailleur de calibre (12,7) mm, (1) mitrailleur de type PKT, (2) fusils à jumelles de calibre (7.62x54) mm, et (3) mitrailleurs RPK», précise le MDN.



A lire :

## **Douanes: Plus de 72 millions de dollars de transferts illicites de devises constatés en 2016**

ALGER- Les douanes ont transmis à la justice 362 dossiers liés aux infractions de change en 2016 portant sur des transferts illicites de devises équivalant à 8,25 milliards de DA (plus de 72 millions de dollars), a indiqué un responsable des douanes dans un entretien accordé à l'APS.

Les auteurs de ces délits financiers ont été au nombre de 89 opérateurs activant sous le statut de personnes morales (85 sociétés) et de personnes physiques (4), précise le directeur des contrôles à posteriori par intérim à la Direction générale des Douanes, Mahmoud Aoudia.

Ces infractions ont donné lieu à des amendes d'un montant de plus de 41 milliards de DA.

Selon le même responsable, les infractions liées au transfert illicite de capitaux "ont remarquablement diminué en 2016 grâce aux différentes mesures mises en place par le gouvernement depuis ces dernières années".

A ce propos, il relève qu'en 2015, les douanes avaient constaté 547 infractions de transfert illicite de devises commises par 140 opérateurs (131 sociétés et 9 personnes physiques) ayant donné lieu à des amendes de plus de 41 milliards de DA.

Le montant de cette catégorie d'infractions de change s'était établi à 14 milliards de DA en 2015 (près de 127 millions de dollars).

Interrogé sur les moyens utilisés par ces opérateurs économiques pour transférer illégalement les capitaux en devises vers l'étranger, M. Aoudia affirme que la majoration de la valeur en douane déclarée à l'importation (surfacturation) représente encore la grande majorité des modes opératoires.

Il cite également la minoration de la valeur en douane déclarée lorsqu'il s'agit d'opérations d'exportations, le non rapatriement des montants en devises des marchandises exportées ainsi que les doubles transferts pour une même marchandise.

Mais pour le même responsable, les différentes mesures instaurées par les douanes et la Banque d'Algérie ont contribué à réduire de manière "significative" certaines de infractions de transfert illicite.

Sur ce point, il cite les opérations d'importations fictives de marchandises, le transfert de devises en contrepartie de marchandises sans valeur commerciale (sable, pierres, déchets de vêtements...) abandonnées dans les zones sous-douane, ainsi que la double facturation à travers laquelle l'importateur délinquant présente à la banque une facture fortement majorée pour transférer davantage de devises mais transmet aux services douaniers une facture minorée pour payer moins de droits de douanes.



Les opérateurs versés dans ces pratiques frauduleuses, observe-t-il, procèdent généralement à la constitution de "sociétés écrans" à l'étranger, souvent dans les pays réputés être des paradis fiscaux, qui établissent des factures majorées pour les marchandises importées par ces opérateurs.

Parmi les mesures prises pour lutter contre ces actes délictueux, M. Aoudia rappelle l'instauration du système de valeur-fourchette pour certaines catégories de produits qui font l'objet de manoeuvres de fraude, la mise en place de base de données des valeurs déclarées d'équipements et matériels, la connexion aux bases des données Reuters sur les transactions internationales portant sur les produits cotés en bourse ainsi que le fret maritime et la signature de convention d'assistance mutuelle internationale (conventions d'échange d'informations).

D'autres mesures ont aussi été prises avec l'Association des banques et des établissements financiers (Abef) comme la mise en place d'une connexion électronique permettant l'accès aux bases de données des deux parties ainsi que la mise en place des pré-domiciliations bancaires électroniques.

Toutefois, admet-il, même si ces mesures ont permis à mettre un terme à certains modes opératoires de transfert illicite de devises, les services douaniers continuent de constater les infractions des changes à travers notamment la surfacturation.

"A l'instar de toutes les administrations douanières dans le monde, la DGD fait toujours face à ce phénomène de fraude dont la persistance ne dépend pas directement de l'efficacité des moyens mis en oeuvre", soutient-il.

"Concernant les majorations à l'importation et compte tenu de la volatilité des prix sur les marchés internationaux, il demeure toujours difficile de s'assurer du prix réellement payé pour les marchandises importées", poursuit le même responsable.

Selon lui, l'intérêt des auteurs de ce courant de fraude est encouragé par l'écart existant entre le taux de change officiel du dinar et celui du marché parallèle: "Cet écart constitue un appel d'air au phénomène des transferts illicites de devises.

-FIN-